

NOM : ..... Prénom : ..... Classe : .....

# Livret d'accueil



ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
« Norbert Guiton »  
5 rue de l'école  
22100 SAINT CARNE

Tél : 02 96 83 61 21  
Mél : [ecole.0221092t@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0221092t@ac-rennes.fr)

Mairie de   
1 place de la mairie  
22100 SAINT CARNE  
Tél : 02.96.83.58.22.

Mél : [mairie@saintcarne.com](mailto:mairie@saintcarne.com)  
Mél périscolaire : [periscolaire@saintcarne.com](mailto:periscolaire@saintcarne.com)  
Site internet : [www.saint-carne.com](http://www.saint-carne.com)

Représentant.e.s de Parents d'Elèves  
Mél : [representantsdesparents.stcarne@hotmail.com](mailto:representantsdesparents.stcarne@hotmail.com)

Association des Parents d'Élèves  
Mél : [ape.saintcarne@gmail.com](mailto:ape.saintcarne@gmail.com)



Ce livret d'accueil est composé :

- ✓ Du calendrier scolaire
- ✓ De l'organigramme de l'école (qui est susceptible d'évoluer dans l'été 2024)
- ✓ De la fiche de renseignements à corriger en **ROUGE**
- ✓ Du règlement intérieur
- ✓ De la charte de la laïcité
- ✓ De la charte de l'Education Artistique et Culturelle

**Merci de nous communiquer également :**

- ✓ **l'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident de votre enfant (document obligatoire)**
- ✓ **un chèque de 5 € par famille à l'ordre de l'OCCE-coopérative scolaire (petite caisse, photos de classe, livres,...)**

# Organigramme école



\*L'organigramme présenté est susceptible d'évoluer avant la rentrée 2024

## Pôle des maternelles

Carole  
AQUIME  
TPS-PS-MS

Agathe  
TRANCHEVENT  
MS-GS  
directrice  
école

Emmanuelle  
LECORVAISIER  
MS-GS

Emilie  
BORDERIEUX  
CP-CE1

Olivier  
MENDIANT  
CM

Sylvie  
LESNE  
CE

## Pôle des élémentaires

### ATSEM

Sandrine  
GUEGUEN  
TPS-PS-MS  
directrice  
périscolaire

Céline  
DEMARD  
MS-GS

### AESH

Aurore  
ABOAF

Gaël  
ESQUIAN

## Service périscolaire

Valéry  
LE CALVEZ  
restauration

Elisabeth  
NARBONNE  
garderie  
restauration

Béatrice  
COTTARD  
garderie  
restauration

Violette  
LAFFICHE  
restauration

### RASED

Christine  
HAZARD  
enseignante  
RASED

Pascale  
MARTIN  
psychologue  
scolaire

## Pôle élémentaire DAME

Siméon  
NGUYEN-VAN  
enseignant

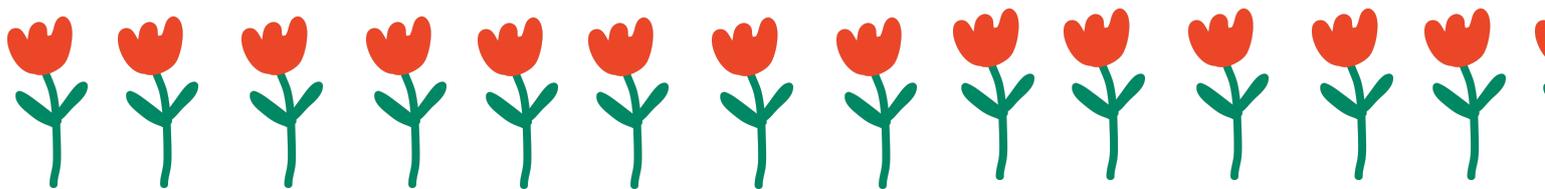
Carole  
HARDY  
éducatrice

Romane  
ADAM  
éducatrice

Hélène  
AILLET  
éducatrice

## Représentants de parents

Nouvel  
organigramme  
publié après les  
élections de  
sept. 24



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : ..... Niveau : ..... Classe : .....

### ÉLÈVE

Nom de famille : ..... Sexe : F  M   
Nom d'usage : .....  
Prénom(s) : ..... / ..... / .....  
Né(e) le : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance (commune et département) : .....

### REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère  Père  Tuteur

Nom de famille : ..... Prénom : .....  
Nom d'usage : .....  
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
L'élève habite à cette adresse : Oui  Non   
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....  
Courriel : .....  
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui  Non

Mère  Père  Tuteur

Nom de famille : ..... Prénom : .....  
Nom d'usage : .....  
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
L'élève habite à cette adresse : Oui  Non   
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....  
Courriel : .....  
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui  Non

Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (\*) : .....

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.

Nom de famille : ..... Prénom : .....  
Nom d'usage : ..... Organisme : .....  
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
L'élève habite à cette adresse : Oui  Non   
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....  
Courriel : .....  
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui  Non

(\*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires : Oui  Non

**AUTRES RESPONSABLES** qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (\*) : .....

Nom de famille : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : ..... Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

L'élève habite à cette adresse : Oui  Non 

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Courriel : .....

Lien avec l'élève (\*) : .....

Nom de famille : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : ..... Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

L'élève habite à cette adresse : Oui  Non 

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Courriel : .....

**PERSONNES À CONTACTER** (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (\*) : .....

À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève 

Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (\*) : .....

À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève 

Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (\*) : .....

À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève 

Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (\*) : .....

À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève 

Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (\*) : .....

À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève 

Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

(\*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

**SERVICES PÉRISCOLAIRES**Restaurant scolaire : Oui  Non Garderie du matin : Oui  Non Études surveillées : Oui  Non Garderie du soir : Oui  Non Transport scolaire : Oui  Non 

Date :

Signature des représentants légaux :

## INSCRIPTION



### Inscription :

- 1 Se présenter en mairie avec un certificat de vaccination et présenter le livret de famille.
- 2 Enregistrement à l'école sur présentation du certificat de scolarité établi par la mairie et du certificat de radiation en cas de changement d'école.

Accord pour l'inscription des habitants de La Landrie (Trévron), pour les enfants dont les assistantes maternelles ou les grands-parents résident sur Saint Carné et pour les enfants dont les parents travaillent sur la Zone Artisanale du Guinefort. Instruction est obligatoire à partir de 3 ans (un enfant né en 2021 fera sa rentrée en PS en septembre 2024)

## FREQUENTATION



### Toute absence et tout retard doivent être justifiés

Si votre enfant est malade, merci d'envoyer **un mail sur la boîte école (ecole.0221092t@ac-rennes.fr)** ou sur le téléphone de l'école en dehors des horaires de classe. Pour autre raison d'absence, une demande d'autorisation d'absence est à formuler (document académique à demander).

### Horaires

Quand ?	Matin	Midi	Soir
Où ?	Arrivée autonome entre 8h50 et 9h00 par le portail gris	Sortie à 12h : attendre à l'extérieur de l'école Retour à 13h20 : entrée par portillon local à vélos	<b>Sortie à 16h30 par le portail gris</b> <b>Maternelles sortie par la porte classe TPS-PS-MS)</b>

Activités pédagogiques complémentaires (**APC**) organisées le lundi de 16h30 à 17h30

## VIE SCOLAIRE



- Toute violence significative est portée à la connaissance des familles
- Elève isolé de ses camarades (sous la surveillance d'un adulte) en cas de comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres
- Si difficultés particulièrement graves affectant le comportement d'un élève dans son milieu scolaire, la situation est soumise à l'examen de l'équipe éducative.

## HYGIENE & SECURITE



- Lavage des mains renforcé
- Interdiction d'emmener de l'argent de poche, des jouets, des bonbons, des bijoux de valeurs et des objets dangereux
- Vêtements marqués aux nom et prénom de l'enfant
- Port du **casque à vélo obligatoire** pour les moins de 12 ans
- **Médicaments interdits même avec ordonnance**
- En cas de traitement annuel (**allergies, asthme,...**) demande de **PAI** à formuler

## SURVEILLANCE



- Litiges à signaler au responsable de surveillance (enseignant, personnel communal)
- Encadrement exceptionnel : le conseil des maîtres peut requérir la participation de parents volontaires ou d'intervenants extérieurs

## ASSURANCE

- **Indispensable** (responsabilité civile et individuelle accident)

**Ce règlement s'applique tout au long de la journée de l'enfant : temps scolaire et périscolaire**

Je soussigné.e, ....., responsable légal.e de l'enfant .....  
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Date : ..... signature :

Je soussigné.e, ....., responsable légal.e de l'enfant .....  
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Date : ..... signature :

**1** | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## •• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**3** | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

**5** | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

**8** | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## •• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12** | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

**15** | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



# CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances**.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical**.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain**.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires**: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.